

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 26 JUIN

Ses dernières Paroles

(Banquet de Lyon)

Dans l'entreprise grandiose qu'aujourd'hui votre courage et votre dévouement ont su mener à bien, vous êtes suivis par l'intérêt attentif du pays entier, et c'est avec une vive émotion et une joie profonde que j'ai passé, il y a quelques heures, cette superbe revue de nos forces industrielles et commerciales. Au nom du gouvernement de la République, j'applaudis à votre succès et j'apporte à la ville de Lyon les remerciements de la France.

Le concours de tous les efforts, l'accord, la collaboration de tous les enfants de la cité vous ont assuré ce succès et vous ont permis d'élever ce monument splendide à la gloire du travail et du génie français.

C'est un noble, grandiose et salutaire exemple qui ne sera pas perdu. Dans notre chère France, il n'est plus de partis : un seul cœur bat dans toutes les poitrines, quand la sécurité, quand les droits de la patrie sont en cause. L'union de tous ses enfants ne saurait davantage lui faire défaut pour assurer la marche incessante vers le progrès et la justice dont il lui appartient de donner l'exemple au monde.

La Dette de l'Italie

Il y a trente-cinq ans, le 24 juin 1859, deux cent mille Français combattaient dans les plaines de la Lombardie pour l'indépendance italienne, et, après Montebello, Turbigo, Magenta, la victoire de Solferino achevait l'œuvre commencée. L'Italie était libre, grâce au sang versé par nous.

Avant-hier, 24 juin 1894, un misérable Italien suivait en courant le landau du président Carnot, à Lyon, comme pour lui remettre un placet. Au moment opportun, il montait sur le marchepied de la voiture, ainsi qu'avait fait jadis Ravillac pour tuer Henri IV, et il plongeait son couteau dans la poitrine du Président de la République française.

La dette de l'Italie était payée !

A la même heure, la ligue franco-italienne célébrait à Paris, et à Cannes, l'anniversaire de Solferino.

A Paris le général Iung, qui présidait le banquet, donnait lecture du télégramme suivant, signé de 142 députés italiens :

Rome, 24 juin 1894.

Général Iung, député, président de la Ligue franco-italienne, Paris.

En applaudissant à la patriotique pensée de fêter ensemble, Français et Italiens, une glorieuse journée, consacrée à la liberté et à la fraternité des peuples, nous envoyons un salut chaleureux, et de loin nous buvons, nous aussi, à la grandeur et à la

prospérité de nos patries, que le sang de nos martyrs a unies à jamais et que la sagesse et l'amour des vivants devraient faire considérer comme une seule patrie.

Le général Iung a annoncé qu'au nom de cinquante de ses collègues du Parlement la réponse suivante était adressée aux députés italiens :

Les signataires remercient vivement leurs collègues pour leur participation au glorieux anniversaire de Solferino et San Martino.

Comme eux, ils estiment que l'union contractée sur le champ de bataille entre les deux peuples est indissoluble et la seule susceptible de s'assurer la paix.

A Cannes, M. Spinabelly, qui présidait, a prononcé un long discours sur l'alliance latine. Il a porté un toast à M. Carnot, et il a terminé en criant : « Vive la France ! Vive l'Italie ! »

Le coup de couteau de Lyon lui a répondu !

LA CHAMBRE

Séance du 25 juin

L'affluence était énorme à la Chambre : mais malgré la diversité des opinions politiques, on constatait un sentiment unanime formé à la fois de tristesse et d'indignation.

Ce sentiment s'est particulièrement manifesté par l'attitude de la Chambre qui, à l'arrivée de son président, s'est spontanément levée sans qu'il y eût entente préalable et qui est restée tout entière debout pour entendre la lettre de M. Charles Dupuy et l'allocution de M. Casimir-Perier.

Le spectacle donné par la Chambre à ce moment a été à la fois imposant et émouvant.

M. Casimir-Perier préside.

Tous les ministres sont à leur banc.

La Chambre tout entière se lève quand le président de la Chambre monte au fauteuil.

Le président donne lecture d'une lettre du président du conseil ainsi conçue :

« Monsieur le président,

« Le gouvernement a la profonde douleur d'annoncer à la Chambre des députés la mort de M. le Président de la République.

« M. Carnot a succombé cette nuit à Lyon aux suites de l'odieux attentat dont il avait été victime à la sortie du palais de la Bourse.

« La France, frappée de stupeur à la nouvelle de ce crime abominable, transmet de toutes parts au gouvernement l'expression de son émotion et de sa douleur.

« Elle pleure dans le Président de la République le loyal serviteur, le citoyen intègre qui pendant sept années a porté avec honneur et fidélité le drapeau national et inspiré à l'Europe les sentiments qui nous sont une consolation dans la cruelle épreuve que nous traversons.

« La République garde la mémoire de son Président. Elle envoie le témoignage de sa douloureuse sympathie à sa famille qui le pleure, qui, comme lui, est digne de la France.

« Le pays tout entier s'associera au mouvement d'indignation que l'attentat de Lyon excite au sein du gouvernement et de la représentation nationale.

« Veuillez agréer, etc.

» CHARLES DUPUY. »

La Chambre, toujours debout, écoute cette lecture dans un religieux silence.

Discours de M. Casimir-Perier

« La France et la Chambre, continue M. Casimir-Perier, s'associeront aux paroles de M. le Président du conseil. Elles sont pénétrées d'un même sentiment d'angoisse en face d'un odieux attentat qui frappe le Président de la République au champ d'honneur, dans l'exercice de ses devoirs constitutionnels.

« L'heure est au recueillement. Inclignons-nous respectueux devant cette tombe où disparaît dans de si cruelles circonstances une vie qui est un enseignement et un exemple, car elle est faite de dévouement à la patrie et la République.

« Envoyons du fond de nos cœurs à la famille de M. Carnot le témoignage de notre respectueuse sympathie. Puisse notre unanimité être pour elle un adoucissement à ses souffrances.

« C'est rendre au grand citoyen que nous pleurons un hommage digne de lui que d'affirmer que la France demeure vaillante et forte, même en un jour de deuil national. »

Avant de proposer à la Chambre de lever la séance, le président termine en donnant lecture de la communication qu'il a reçue de M. le président du Sénat, lui faisant connaître que l'Assemblée nationale se réunira mercredi, à une heure, à Versailles, pour procéder à l'élection du Président de la République.

Le président annonce que, pour la prochaine séance, les membres de la Chambre seront convoqués à domicile.

La séance est levée à deux heures et demie.

AU SÉNAT

Au Sénat, la séance a été semblable à celle de la Chambre.

Après avoir lu la lettre de M. Dupuy, M. Challemel-Lacour a prononcé un long discours. Après l'expression des regrets et condoléances de l'Assemblée, il termine ainsi :

« En se démasquant, le fanatisme n'a réussi qu'à se rendre plus odieux et à fortifier dans toutes les âmes vaillantes, respectueuses de la vie humaine et du droit des hommes, la résolution énergique de défendre les lois fondamentales des sociétés, et de protéger l'humanité outragée dans ce qu'elle a de plus sacré.

« C'est dans ce sentiment que les Chambres françaises se réuniront pour désigner le citoyen à qui sera dévolue la tâche de remplacer M. Carnot. Elles auront à montrer à la France et à l'Europe, par le sang-froid qu'elles garderont dans une telle épreuve, leur confiance inébranlable dans la solidité de nos institutions.

« Le choix qu'elles feront sera certainement ratifié par la majorité des Français, uniquement préoccupée d'assurer au dehors l'honneur de l'Etat et à l'intérieur la concorde dans la République. »

La séance est levée.

M. CARNOT

M. Carnot, qui vient d'être si lâchement assassiné à Lyon par un anarchiste italien, était âgé de près de 57 ans.

Né à Limoges le 11 août 1837, il était entré à l'École Polytechnique, en 1857, avec le n° 3,

et sortit le premier, en 1863, de l'École des ponts et chaussées.

Préfet de la Seine-Inférieure, le 10 janvier 1871.

Représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, il n'a pas cessé depuis lors de représenter ce département.

Sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, le 26 août 1876, puis ministre des finances et ministre des travaux publics.

Élu Président de la République au 2^e tour de scrutin, par le congrès réuni à Versailles le 3 décembre 1887, par 616 voix sur 827 suffrages exprimés.

Il devait être soumis à la réélection à la fin de l'année courante 1894.

M. Carnot a épousé M^{lle} Dupout-White. Il a trois fils. Sa fille a épousé M. Cunisset, avocat général à Dijon, qui a obtenu l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Carnot.

M. Carnot est le quatrième président de la troisième République. Il a succédé à MM. Thiers, maréchal de Mac-Mahon et Grévy.

M. Thiers avait 75 ans lorsqu'il fut élu, le 17 février 1871.

Le maréchal de Mac-Mahon, qui lui succéda le 23 mai 1873, était âgé également de 75 ans.

Lorsque M. Jules Grévy fut appelé à la présidence, en janvier 1879, il achevait sa soixante-onzième année.

Il fut réélu le 28 décembre 1885 et donna sa démission à la fin de novembre 1887.

Les voyages de M. Carnot

Le voyage que M. Carnot faisait à Lyon et qui lui a été si fatal, était le seizième qu'il entreprenait depuis son élévation à la présidence de la République, le 3 décembre 1887.

L'ASSASSIN

L'assassin s'appelle exactement Caserio Santo Hieronymo. Son état civil est conforme aux renseignements déjà connus.

Le document trouvé sur lui et qui a été signé à Paris le 20 juin 1894 ne serait qu'un bulletin et non un livret d'ouvrier.

L'assassin exerce la profession d'ouvrier boulanger. Il était signalé depuis longtemps comme un anarchiste dangereux.

On s'étonne qu'en sa qualité d'Italien, il n'ait pas été l'objet d'un arrêté d'expulsion.

Il a dû quitter Cette samedi. Il a manqué le train qui devait l'amener directement à Lyon et a pris place dans des trains intermédiaires qui l'ont forcé de s'arrêter à Montpellier d'abord, puis à Avignon.

Faute d'argent, ou peut-être dans la crainte d'être signalé, il n'a pu faire le trajet en chemin de fer que jusqu'à Vienne. Lorsqu'il est descendu à Vienne, il ne lui restait plus que 60 centimes. Il est parti de Vienne dimanche matin et a franchi à pied les 28 kilomètres qui séparent cette ville de Lyon.

A la suite de l'attentat, la foule a mis ses vêtements en lambeaux. Il lui a fallu les recoudre pour qu'il put continuer de les porter. Il est actuellement au Palais de Justice à la prison de la Permanence, à Lyon.

A-t-il des complices ?

Les recherches faites par la police pour chercher si l'assassin avait des complices dans

la ville n'ont pas encore abouti à un résultat précis.

Cependant, on aurait recueilli quelques renseignements qui méritent d'être signalés.

Samedi soir, un nommé Vielly, connu aussi sous le nom de Faure Marius, se trouvant dans une buvette dite « Porte-Pot », rue du Bœuf, 6, aurait tenu le propos suivant : « Carnot va venir à Lyon. Quelqu'un montera dans sa voiture et le poignardera. »

Ce propos a été rapporté par le garçon du café, nommé Auguste Roux, qui est actuellement à la disposition de M. Benoist, juge d'instruction.

Vielly ou Faure est activement recherché ; il est venu, hier matin, au *Porte-Pot*, où les agents l'ont manqué de cinq minutes ; sa maîtresse, une femme Samuel, demeurant place de l'Ancienne-Douane, aurait été arrêtée hier matin.

Vielly, dont les antécédents sont déplorable, est un anarchiste militant ; on aurait saisi chez ses maîtres divers papiers qu'on va examiner. Il est né à Cours (Rhône), où son beau-frère est coiffeur. Il était en relation avec un dessinateur du nom de Bornay, qui s'est suicidé il y a trois semaines.

Ce Bornay, qui était un alcoolique invétéré, aurait dans un accès de délire prononcé des paroles où il exprimait une grande crainte sur les projets connus de Faure.

Nous devons ajouter que M. Benoist n'a qu'une confiance limitée en cette piste ; il croit plutôt à une corrélation entre les troubles d'Aigues-Mortes et l'attentat.

Cesario habitait Cette depuis huit mois.

Il était apprenti boulanger chez M. Viala, rue du Pont-Neuf, 50.

On prétend qu'il a été expulsé de Turin pour ses opinions anarchistes.

A Cette, il a caché longtemps son identité. On n'a réellement connu son vrai nom qu'à la suite d'une maladie qui l'a forcé d'entrer à l'hôpital. Il était en relation avec les anarchistes militants.

Il aurait dit, la veille de son départ : « Je m'en vais à Lyon : vous ne me reverrez plus. »

Les menaces

Depuis l'attentat de Vaillant, le Président de la République recevait tous les jours de nombreuses lettres de menaces. Il en venait quelquefois dix et douze dans la journée. Le Président les méprisait et refusait qu'on augmentât autour de lui les mesures de précautions.

A une des dernières promenades qu'il fit au bois de Boulogne, accompagné par le colonel Pistor, un de ses officiers d'ordonnance, il remarqua, dès sa descente de voiture, un individu aux allures louches, qui ne le quitta plus, le suivant quelquefois à une distance de vingt mètres. Le Président s'égarait dans les sentiers, et toujours le mystérieux personnage était sur

ses talons. Ce ne fut que deux heures après, quand le Président remonta en voiture, que l'individu abandonna cette poursuite. Était-ce un simple curieux ? Était-ce un assassin ?

Au lendemain de l'exécution d'Henry, Cesario aurait tenu le propos suivant :

« C'est égal, Henry n'est pas mort en brave. Il me semble que j'aurais plus de courage que lui si je devais monter sur l'échafaud. »

Le poignard

Il a acheté le poignard chez M. Guillaume, armurier, rue Gambetta, 5.

M. Guillaume, interrogé, dit qu'il n'a pas bien remarqué l'individu qui a acheté le poignard ; mais le signalement répond à celui de l'assassin. Il était en effet habillé de gris et il n'est resté qu'une seconde dans le magasin. Il a choisi le poignard, l'a mis tranquillement dans sa poche, a jeté sur le comptoir une pièce de 5 francs représentant la valeur de l'arme et a disparu.

LE RÉCIT DU PRÉFET DE POLICE

« M. Carnot a été frappé dans le landau qui le conduisait, après le banquet, au Grand-Théâtre, où allait avoir lieu la représentation de gala.

Il était neuf heures moins cinq minutes ; le landau où étaient M. Carnot, M. Rivaud, préfet du Rhône, et d'autres hauts fonctionnaires, marchait en avant.

La chaussée était complètement dégagée. La foule massée sur les trottoirs acclamait le chef de l'État.

Au moment où la voiture allait tourner dans la rue de la République, un léger remous se fit dans les rangs des spectateurs et un homme, descendant le trottoir, parut sur la chaussée.

Il portait un bouquet enveloppé dans du papier blanc. Il se dirigea vers le landau.

Personne ne pouvait penser que cet homme, qui se présentait ainsi, allait devenir l'assassin du Président. On le laissa donc aller.

L'homme s'approcha du landau. Il portait le bouquet devant lui, les deux mains serrées autour de la queue du bouquet.

Au moment où M. Carnot se penchait vers lui, l'individu, de la main droite arracha un poignard enfoncé dans les tiges des fleurs et lui porta à l'italienne un coup dans le côté, de bas en haut.

Il y eut un moment de stupeur profonde dans la foule, et on ne comprit pas sur-le-champ que le Président venait d'être blessé. Mais quand on vit M. Carnot s'affaisser sur la banquette, livide, un cri s'éleva.

La foule se précipita sur l'assassin que les sergents de ville ont eu beaucoup de peine à protéger jusqu'au poste de la rue Molière. »

M. Chaudey, député, témoin du crime, raconte que c'est M. Carnot lui-même qui ordonna aux deux officiers à cheval aux deux côtés de son landau de s'écarter pour qu'il pût serrer la main des gens qui s'approchaient de la voiture.

C'est donc en même temps qu'il lui serrait la main que l'assassin lui planta son poignard dans la poitrine.

Les derniers moments

Voici quelques détails rétrospectifs sur les derniers moments de M. Carnot :

Après la syncope dans laquelle il a été plongé à la suite de l'attentat et dès qu'il eut repris connaissance, le Président de la République a demandé une plume pour écrire ; mais il n'a pu s'en servir en raison de son état d'extrême faiblesse.

Quelque temps avant son agonie, il a prié le colonel Chamoin de s'approcher de son lit et il lui a serré affectueusement les mains en disant : « Je suis touché, je suis bien touché ! »

L'agonie de M. Carnot n'a duré que cinq ou six minutes et n'a pas été très douloureuse.

Cependant, au moment des violentes aspirations qui ont précédé l'exhalaison du dernier soupir, les intestins sont un peu sortis par l'ouverture béante faite par le coup de poignard.

Voici l'acte de décès du Président de la République qui a été dressé, à deux heures un quart, à la préfecture, où les registres avaient été portés :

MAIRIE DE LYON (3^e ARRONDISSEMENT)

ACTE DE DÉCÈS

Extrait du registre de l'état-civil du 3^e arrondissement de la Ville de Lyon. Année 1894.

Le 25 juin 1894, à deux heures du soir, par devant nous, adjoint au maire de Lyon, officier de l'état-civil, délégué au 3^e arrondissement, ont comparu les sieurs Carnot (Sadi), lieutenant au 27^e d'infanterie à Dijon (Côte-d'Or), âgé de 29 ans, et Rivaud (Georges-Hilaire), commandeur de la Légion d'honneur, préfet du Rhône, 50 ans, qui ont déclaré que Carnot (Marie-François-Sadi), ingénieur des ponts et chaussées, grand-maître de l'ordre national de la Légion d'honneur, président de la République française, domicilié à Paris, palais de l'Élysée, né à Limoges (Haute-Vienne), le 11 août 1837, fils de feu Lazare-Hippolyte Carnot et Grâce-Claire Dupont, époux de Marie-Cécile-Pauline Dupont-White, père du premier déclarant, est décédé à Lyon, hôtel de la préfecture, ce matin, à huit heures.

Bulletin Météorologique du 26 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Balmise, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 20°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 20°
Midi,	768 m/m	au-dessus 25°
Hausse,	> m/m	
Baisse,	< m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 16°

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Votes de nos députés

Ordre du jour Lasteyrie enterrant l'interpellation de M. Thierry-Cazes, député socialiste :

Pour : 384. — Contre : 70.

Tous nos députés ont voté pour.

Classes de 1880, 1870 et 1869

Les hommes des catégories ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence.

Du dimanche 5 août prochain jusqu'au dimanche 19 août :

1° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1880, excepté ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale à une date comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 1894 et ceux classés dans les services auxiliaires ;

2° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1870 ;

3° Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1869.

SAUMUR

Arrestation de voleurs

On a, hier soir, arrêté deux vagabonds de 18 à 20 ans, Autermann et Lecœur, prévenus du vol, à Vivy, d'une bassine en plomb.

Basoches de Saumur

C'est samedi dernier, à l'hôtel de la Poste, que « La Basoches de Saumur », association amicale des clercs de notaire de notre arrondissement, donnait son banquet annuel.

Apercevant un des organisateurs déguster son moka à la terrasse qu'éleva l'habile architecte Joly, nous l'abordons en ces termes :

— Et ce banquet ?

— Réussi, dit-il en nous tendant la main. Nous n'en sommes qu'à notre deuxième année et nous comptons déjà une vingtaine de convives. Nous constatons cependant que deux nous manquent complètement : Doué et Vihiers. Mais ils nous viendront. Quand la ligne de Saumur à Cholet sera faite, nos collègues de son itinéraire se réuniront à nous comme ceux des autres points.

— De sorte que la compagnie, en terminant son réseau, complètera le vôtre.

— Vous l'avez dit.

— Quels avantages trouvez-vous à ces réunions ?

— D'abord la camaraderie. Dans beaucoup de villes la cléricature notariale se divise en groupes ; ici, nous l'avons évité. Et croyez-vous qu'il n'est pas agréable pour un stagiaire

LES COUTEAUX D'OR

PAR PAUL FÉVAL

Il y avait une chose qu'Henri ne pouvait pas dire, c'était le nom du Français.

Impossible de prononcer un nom en l'air, impossible aussi d'appliquer à un personnage réel ce nom qui était une accusation d'infamie.

Henri prit les deux mains de sa future belle-mère et poursuivit, éludant la question principale :

— Vous m'y avez forcé : ce que je vais vous dire est un secret de vie et de mort : non-seulement celui que vous appelez le Français est ici, mais son adversaire...

— Quoi ! interrompit la marquise, le comte Albert de Rosen ?

Henri se leva.

— J'espère, prononça-t-il gravement, que je n'anrai pas à regretter ma confiance.

La salua et s'éloigna.

La marquise était sur des charbons ardents.

Ce n'était plus le palais de l'ambassade,

c'était le théâtre de la Porte-Saint-Martin ; et elle était sur la scène au milieu d'une de ces fêtes où il y a des poignards sous chaque habit et des pistolets dans toutes les poches. Sa tête se montait. Le drame planait dans cette atmosphère rayonnante et parfumée. Sous les masques, elle apercevait des regards sanglants. Mme la marquise vit passer deux ou trois fois le *Bravo*, donnant le bras à la *Venitienne*.

Venise ! Venise ! Oh ! c'était bien une nuit de Venise : des passions féroces derrière le velours, le pied des amoureuses qui allait glisser dans le sang, le chant de volupté mêlé bientôt aux cris d'agonie !

Iago devait être là quelque part, et Shylock et d'autres coquins, tous riverains des lagunes ; la marquise demandait s'il ne lui faudrait point traverser le pont des Soupins pour retourner à son hôtel.

L'orchestre excellent continuait paisiblement la valse, mais en des fêtes pareilles l'orchestre est si trompeur !

Les couples passaient, ondoyant et tournant ; ils ne savaient pas, les malheureux !...

Madame la marquise chercha des yeux sa fille et ne la vit point.

Hélène et Georges Leslie avaient fait deux

tours de valse sans prononcer un mot.

Hélène était si émue, que tout son corps tremblait.

Georges essaya de parler au premier repos, il ne le put.

A la reprise, il entraîna Hélène dans le salon voisin. Elle lui dit :

— Pourquoi m'éloigner de ma mère ?

— Combien avez-vous reçu de lettres de miss Ellen Talbot depuis trois mois ? demanda Georges au lieu de répondre.

— Ellen ne m'a pas écrit depuis un an, répliqua la jeune fille.

— Autrefois, vous a-t-elle parlé du comte de Rosen ?

— Elle m'avait dit : « Je suis aimée, j'aime, je vais être heureuse. »

Georges s'arrêta au bout du second salon.

— Ellen avait bien souvent parlé de vous à son fiancé, dit-il.

Et comme la jeune fille gardait le silence, Georges reprit en baissant la voix :

— Aimez-vous M. le vicomte Henri de Villiers ?

Hélène sentait que le rouge lui montait au front. Elle s'étonnait de n'éprouver aucun sentiment de colère.

— Vous ne répondez pas, poursuivit Georges Leslie ; quelque chose me dit que Dieu vous a préservée !

Hélène leva sur lui ses grands yeux bleus.

— Oh ! oui, s'écria Georges avec un élan d'enthousiasme, il y a des âmes qui sont sœurs !... Si Ellen mourait, seriez-vous la mère de sa fille ?

— Ellen ! mourir ! balbutia mademoiselle de Boistrudan.

— Dans sa dernière lettre, elle vous disait...

— Elle m'a donc écrit ?

— Si vous eussiez souffert comme Ellen, consultez votre cœur, mademoiselle, à qui auriez-vous demandé une larme, une prière ?

— A Ellen !

— Merci pour Ellen à qui je porterai vos larmes et votre prière !

Mademoiselle de Boistrudan avait des pleurs dans les yeux.

Le regard de Georges brilla. Sa main entourait la taille de la jeune fille et l'entraîna de nouveau dans le tourbillon de la valse.

— La dernière fois que je la vis, dit-il, elle était bien faible et si changée ! vous souvenez-vous comme elle savait sourire ? quelle heureuse et belle jeune fille ! Ce qui complète et

des environs, quand il vient ici, de trouver un visage de connaissance prêt à l'accompagner pour lui faire mieux apprécier toutes les ressources de notre cité.

De plus, en nous connaissant, nous pouvons nous renseigner sur les postes à occuper, ce qui est le meilleur moyen de mutation. Je pourrais déjà citer plus d'une personne qui s'en est bien trouvée, mais cela ne vous intéresserait pas ; j'aime mieux donner du feu à votre cigarette....

— Vous m'édifiez ; j'espère qu'avec cela la gaieté n'a pas perdu ses droits chez vous.

— Nous avons eu un dîner plein d'entrain. Les toasts ont été nombreux ; ce qui n'était point pour nous refroidir. Si bien que les couplets des uns, les monologues et même les speech des autres ne nous ont pas laissé languir.

J'allais en demander plus long, quand le marteau de l'horloge, se mêlant à notre entretien, me rappela que j'étais attendu à la rédaction.

Nous adressons nos compliments et nos meilleurs souhaits à la Basoché de Saumur.

FONTEVRAULT

Suicide par strangulation

Le 19 juin, M. Allard, propriétaire à Fontevault, envoyait, dès le matin, son domestique Gaillard, âgé de 17 ans, bêcher des pommes de terre. Vers 10 heures, M. Allard fils se rendit au champ et trouva le domestique endormi. Il le réveilla, lui reprocha sa fainéantise et Gaillard s'éloigna sans répliquer.

Comme on ne le revit pas le soir, on avisa son père habitant les environs ; Gaillard père répondit que son fils n'était bon à rien ; « qu'il en avait plein le dos » et qu'il se moquait de ce que deviendrait son garçon.

Dimanche dernier, M^{me} Deblais, de Fontevault, alla, vers midi, dans son clos et sentit une odeur infecte. Elle leva les yeux, aperçut un corps pendu à une branche d'orme et, croyant reconnaître le fils Gaillard, courut prévenir M. Allard qui reconnut aussi son domestique. Le malheureux s'était pendu avec sa ceinture de flanelle rouge.

Le corps en décomposition — la mort date de six ou sept jours — a été immédiatement inhumé.

Le 77^e au camp

Judi dernier, vers 4 heures du soir, à Cholet, le 77^e de ligne commençait ses préparatifs de départ en allant solennellement chercher le drapeau chez le colonel, drapeau qui a été porté dans la salle d'honneur de la caserne.

Le lendemain vendredi, dès 5 heures du matin, tout le régiment au grand complet prenait la route de Vihiers, première étape du camp du Ruchard. Il était samedi à Doué,

couronne votre ressemblance, c'est ce regard d'ange que vous avez toutes deux... il me semble voir Ellen quand je vous regarde : Ellen au temps de son bonheur.

Savez-vous ce qu'elle me disait ? Elle me disait : « Nous avions le même cœur. Oh ! pourquoi m'a-t-elle oubliée ? »

— Mais je n'ai jamais passé un jour sans penser à elle ! interrompit M^{lle} de Boistrudan.

— Elle vous avait demandé de bien loin et du fond de sa torture une consolation qui n'est pas venue. Moi, j'avais deviné la main qui avait élevé l'obstacle entre vous deux.

— Quelle main ?

— Elle me disait encore : « Ce qu'elle aimait, je l'aimais, j'ai donné son nom cheri à ma fille. Quand je rêvais, une crainte me venait : si nous allions être rivales !... »

Hélène essaya de sourire, mais elle fut obligée de mettre la main sur son cœur.

— Elle disait cela ! murmura-t-elle : pourquoi disait-elle cela ?

Puis elle ajouta :

— Reposons-nous.

Georges continuait, la soutenant presque dans ses bras :

— C'était sa pensée : elle l'exprimait ainsi,

dimanche à Chinon, et est arrivé hier au camp.

Le 77^e ne sera de retour à Cholet que vers le 10 juillet prochain.

Le secret des lettres

Voici un moyen simple et pratique à la portée de chacun pour assurer l'inviolabilité de sa correspondance pour tout autre que le destinataire.

Ce moyen, fréquemment usité en Angleterre, consiste tout simplement à écrire l'adresse et à apposer le timbre sur le côté collé de l'enveloppe, en ayant soin que le timbre et l'écriture chevauchent sur les lignes d'intersection.

Grâce à ce procédé, à portée de toutes les encres, de toutes les plumes et de tous les papiers, la moindre tentative d'effraction sautera aux yeux des intéressés.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 juin. — Marguerite-Jeanne-Marie Presteau, rue du Petit-Mail, 11.

Le 23. — René-Léon-Jean de Boissard, rue d'Alsace, 20 ; — Raoul-Auguste Girond, à l'Hospice.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-René Jeanneteau, employé, à Angers, et Célestine-Louise Darondeau, couturière, à Saumur.

Louis-Victor Chicoisne, valet de chambre, à Parçay, de fait et de droit à Saumur, et Joséphine-Augustine-Louise Vast, cuisinière, à Allonnes.

Célestin-Edouard Guillon, sans profession, et Marie Gallé, couturière, tous deux à Saumur.

MARIAGES

Le 25 juin. — Louis-Eugène Mottelay, employé de commerce, à Landerneau (Finistère), a épousé Marie-Victoire Aubert-Baudouin, employée de commerce, à Saumur ; — Joseph Haudbert, cocher, à Montsoreau, a épousé Joséphine Lardin, cuisinière, à Saumur.

Le 26. — Eugène-Constant-Lucien Hourse, huissier, à Tours, a épousé Juliette-Louise-Blanche Marliac, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 24 juin. — Jean-François-Victor Gainet, cavalier de manège, 40 ans, époux de Marie-Louise Coisneau, à l'Hôpital ; — Marie Siterne, épouse de François Chanut, marchande de légumes, 64 ans 1/2, rue de Fenet, 7.

On obtient la guérison complète de toutes les maladies du sang et des humeurs en faisant usage de la **Tisane Dussolin**. Ce précieux médicament se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

Onze cent soixante et une attestations, légalisées à leur mairie respective, et constatant les succès des Pilules Suisses, seront envoyées à qui en fera la demande, franco sous bande, par la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

l'andis que sa tête pâlie se baignait dans ses grands cheveux blonds épars sur l'oreiller : « Puisque nous avons le même cœur, celui que j'aime, elle l'aimera ; celui qui m'a trompée aura peut-être le pouvoir de l'abuser... »

Son regard rencontra celui de Georges Leslie. Elle chancela.

— Re conduisez-moi à ma mère, supplia-t-elle ; je souffre !

— « Et celui qui m'aimait, » poursuivait Georges — c'est toujours Ellen qui parle — « celui qui m'aimait l'aimera, j'en suis sûre... je le sais ! »

— Je vous en prie, répéta Hélène, reconduisez-moi vers ma mère.

Son regard se voilait.

Georges, au lieu d'obéir, franchit le seuil du troisième salon, Hélène était incapable de reconnaître son chemin.

(A suivre.)

On juge un pauvre diable coupable d'avoir dévalisé un café.

— Votre profession ? demande le président.

— Poète, répond l'accusé.

— ???

— Dam' puisque je « fais » des vers !

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Mardi, 2 h. du soir.

NOUVEAUX DÉTAILS

Le coup de couteau à l'italienne

Un médecin autorisé a expliqué comment tout secours était probablement inutile.

« J'ai soigné dix-huit malheureux frappés de coups de poignard italien, nous dit-il — tous les dix-huit sont morts. Leurs blessures étaient de celles qui ne guérissent pas. »

» L'italien frappe dans la région lombaire toujours. Il enfonce son poignard jusqu'à la garde et de bas en haut. — Ravillac avait frappé de haut en bas. Mais avant de retirer son arme, il fait décrire à la pointe dans la plaie un long circuit qui, pour le Président de la République, fut de dix-huit centimètres. En sorte que l'on voit à l'extérieur un trou étroit, celui de la lame, tandis que dedans, la blessure est large et profonde. »

Au départ de Lyon

Des groupes se formèrent aux cris de « Vengeons Carnot ! à bas les assassins ! »

Les manifestants envahirent le 3^e arrondissement et saccagèrent ou brûlèrent les épiceries dont les propriétaires portaient un nom italien. Ainsi fait à la Croix-Rousse, Rue Chaponay, quartier général des Italiens, toutes les boutiques sont mises à sac. A Vaise, mêmes faits. Place Saint-Michel, on enduit de pétrole le magasin d'un marchand d'oranges et on y met le feu.

Partout s'entend cette parole : « Carnot parti, cela va ronfler. »

Le préfet est décidé à agir avec la dernière rigueur.

La fermeture de tous les restaurants et cafés produit un bon résultat. Des troupes sont campées rue de la Barre, devant le consulat d'Italie.

Madame Carnot

M^{me} Carnot a fait preuve d'un courage héroïque :

Sans avoir eu le temps de revêtir les habits de deuil, elle a donné avec beaucoup de clarté d'esprit, avec un inaltérable sang-froid les indications nécessaires et s'est occupée, avec une sollicitude qui ne se dément pas, des moindres détails qui comportaient les circonstances.

Obsèques et prières publiques

L'archevêque de Paris présidera lui-même les obsèques de M. Carnot.

Des prières publiques sont ordonnées dans toute la France à l'occasion du congrès. Le même jour, un service mortuaire sera célébré dans toutes les églises de France.

L'ARRIVÉE A PARIS

A la gare de Lyon

L'une des portes d'arrivée à la gare de Lyon était tendue de draperies noires lamées d'argent sur lesquelles se détache un écusson à l'initiale du Président, des faisceaux de drapeaux voilés de crêpes l'entouraient.

Le cercueil est très simple, de forme hexagonale, est fait de chêne avec, à chaque angle, des bordures de palissandre.

A trois heures sept, le coup de cloche annonçant l'arrivée du train en gare de Bercy retentissait.

Au même instant s'avancèrent sur le quai M. Poubelle et M. Lépine. Aucun ministre n'était présent.

Puis le train apparut brusquement sans se faire annoncer par le sifflet strident de la machine, il avança lentement sans bruit.

Il stoppa de manière à ce que le wagon salon où était installé le cercueil juste en face la porte de sortie. Trois heures sonnaient.

C'est par le chemin que M. Carnot avait pris pour quitter Paris — pour la dernière fois — que mort il a été transporté à l'Elysée.

Le cortège a suivi le boulevard Diderot, le boulevard Morland, la porte Sully, les quais de la rive gauche jusqu'au pont Solferino par lequel il a gagné la place de la Concorde et l'Elysée.

Sur le trajet, pas de curieux ; mais à tous les carrefours des agents pour assurer la rapidité du parcours.

Le cortège arrivait à l'Elysée à quatre heures.

Le successeur de M. Carnot

On s'est occupé du choix des candidats pour la succession de M. Carnot.

Tous les groupes de gauche et de droite actuellement existants se sont déjà réunis.

Le groupe des républicains de gouvernement, assemblé sous la présidence de M. Deluns-Montaud, vient, sur la motion de M. Etienne, vice-président de la Chambre, de décider à l'unanimité de 120 votants présents d'adopter la candidature de M. Casimir-Perier à la présidence de la République.

L'extrême-gauche, sur la motion de M. Goblet, porte la candidature de M. Henri Brisson.

La gauche radicale, comme l'extrême-gauche, a adopté également la candidature de M. Henri Brisson.

Le groupe des républicains indépendants, autrement dit les constitutionnels, a adopté la candidature de M. Casimir-Perier.

Le groupe socialiste a décidé, quoique toujours partisan de la suppression de la présidence de la République, qu'il prendrait part à l'élection présidentielle pour barrer la route au candidat de la réaction capitaliste et clérical.

L'Union progressiste, présidée par M. Isambert, n'a voulu se prononcer pour aucune candidature.

Les compétitions

M. Dupuy, président du conseil, questionné par divers membres du Parlement, a déclaré qu'il posait sa candidature à la présidence de la République.

Le ministre considère qu'il y a actuellement plus de dévouement que d'ambition à briguer un honneur gros de responsabilité.

A Paris

La capitale est très calme. Beaucoup de drapeaux voilés de crêpe sont arborés aux fenêtres.

Cinq candidats sont en présence : MM. Casimir-Perier, Cavaignac, Charles Dupuy, Brisson, Avago.

M. Casimir-Perier semble « tenir la corde. »

Les obsèques

Le conseil des ministres de ce matin a fixé à dimanche les obsèques de M. Carnot. Il sera inhumé au Panthéon.

Le calme continue à Paris. La tranquillité est rétablie à Lyon.

Il est inexact que l'état de siège ait été proclamé en cette ville.

HAVAS.

MARCHÉS

SABLÉ, 18 juin

Froment, l'hectolitre, 15 à 15 50. — Pommes de terre, l'hect., 5 à 5 50. — Poules, la couple, 5 50 à 6 fr. — Poulets, 2 70 à 4 50. — Canards, 4 50 à 5 50. — Œufs, la douzaine « 80 » à 90. — Beurre, le demi-kil., 1 à 1 10.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.
Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etudes de M^e POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, Et de M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION
ENTRE MAJEURS ET MINEUR
Au plus offrant et dernier enchérisseur
EN VINGT-DEUX LOTS

D'UN CORPS DE BATIMENT

ET DE Diverses parcelles de Pré TERRE ET VIGNE

Situés communes de la Fosse, Tancoigné, Saint-Georges-Châtelain et Tigné, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 13 Juillet 1894, à une heure de l'après-midi, en la mairie de Tancoigné (Maine-et-Loire), par le ministère de M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le dix mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré;

Et à la requête de :
1. M. Jean Martin, propriétaire, demeurant à Tigné.
2. M. André Martin, propriétaire, demeurant à Tigné.
3. Madame Jeanne Martin, veuve de Louis Richou, demeurant à Moizé, commune de Tigné.
4. Madame Françoise Martin, épouse de M. François Laffuye, propriétaire, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Tigné.
5. Madame Louise Martin, épouse de M. Germain Boutin, propriétaire, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Tigné.
6. Madame Marie Martin, épouse de M. Louis Coublaut, propriétaire, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Tigné.
7. M. Victor Martin, propriétaire, demeurant à Hoizé, commune de Tigné.
8. Madame Joséphine Martin, épouse de M. François Laffuye, propriétaire, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Tigné.
9. M. François Pauleau, propriétaire, demeurant à la Roche-Coutant, commune de Tigné.
10. M. Pierre Pauleau, propriétaire, demeurant à Trémont.
11. Madame Perrine Pauleau, épouse de M. Louis Touret, propriétaire, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Tigné.
12. Madame Marie Pauleau, épouse séparée de biens de M. Jean Doisy, et de ce dernier pour l'assister, demeurant aux Sables-d'Olonne (Vendée), ces derniers agissant comme étant aux droits de feu Jean Martin, leur père, père de feu demoiselle Jeanne Martin, co-survivant, propriétaire à Tigné.
13. M. François Coublaut, employé à la compagnie du Gaz, à Bordeaux, rue Naujac, numéro 28.
14. M. Louis Coublaut, propriétaire, demeurant à Tigné. Ces derniers agissant comme étant aux droits de Madame feu Céleste Martin, épouse de M. François Coublaut, sœur de la decujus.

15. M. François Coublaut, employé à la compagnie du Gaz, à Bordeaux, rue Naujac, numéro 28.
16. M. Louis Coublaut, propriétaire, demeurant à Tigné. Ces derniers agissant comme étant aux droits de Madame feu Céleste Martin, épouse de M. François Coublaut, sœur de la decujus.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, y demeurant, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :
1. Madame Marie Ballu, veuve de M. Jean Coublaut, ladite dame sans profession, demeurant à Tigné, au nom et comme tutrice naturelle et légale de son fils mineur Jean Coublaut,
Ayant pour avoué constitué M^e LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir;
2. M. Jean Girault, débitant, demeurant à Tigné, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Coublaut, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit mineur, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Vihiers, le seize mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

Il sera procédé, au jour, lieu et heure sous-indiqués, à la vente aux enchères publiques des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de la Fosse (Maine-et-Loire).

Premier Lot

Les Bernes, terre, contenant trois ares soixante-dix centiares, joignant au nord Guillemet-Nathalie, au midi Philippon et au levant un chemin, désigné au cadastre sous le numéro 1022 de la section B.

Mise à prix 30 fr.

Deuxième Lot.

Au même canton, trois ares soixante centiares de terre, joignant au nord M. de Fougères, au midi M. Lemardelay et au couchant héritiers Pelletier, désigné au cadastre sous le numéro 1410, section B.

Mise à prix 28 fr.

Commune de Tancoigné

Troisième Lot.

La Borne, terre, contenant neuf ares soixante centiares, joignant au nord Boutin, au midi Martin et au couchant la route de Saint-Georges, désigné sous le numéro 53, section A du cadastre.

Mise à prix 190 fr.

Quatrième Lot.

La Coulée-du-Bourg, terre, d'une contenance de seize ares quarante centiares, joignant au nord un sentier, au midi Gautier, au levant Bernier et au couchant Alleron, désigné au cadastre sous le numéro 242, section A.

Mise à prix 240 fr.

Cinquième Lot.

Les Chenelles, terre, contenant d'après le cadastre six ares cinquante centiares, mais en réalité environ huit ares, joignant au nord Mignot, au midi Surot et au levant Jérôme Besson, désigné au cadastre sous le numéro 1025 p, section B.

Mise à prix 190 fr.

Sixième Lot

La Garenne, terre, contenant cinq ares quatre-vingt centiares, joignant M. Th. Painé au levant, Simon au couchant, M. de Fougères au nord, désigné au cadastre sous le numéro 31, section A.

Mise à prix 85 fr.

Septième Lot

La Coulée-des-Loges, terre, contenant quatre ares soixante centiares, joignant au nord Poupard, au midi Aurieux, au levant Martin, et au couchant Bellard, désigné au cadastre sous les numéros 144 et 149, section A.

Mise à prix 50 fr.

Huitième Lot.

La Coulée-du-Bourg, pré, contenant trois ares quarante centiares, joignant de tous côtés M. Gautier, désigné au cadastre sous le numéro 239, section A.

Mise à prix 35 fr.

Neuvième Lot

La Piarderie, terre, contenant trente-quatre ares trente centiares, joignant au nord Leroux, au midi Belliard, et au couchant le chemin, désigné au cadastre sous le numéro 263 p, section A.

Mise à prix 680 fr.

Dixième Lot.

La Basse-Pré, terre, contenant quatorze ares quarante centiares, joignant au nord Gabillard, au midi Boutin, et au couchant le chemin, désigné au cadastre sous le numéro 499 p, section P.

Mise à prix 130 fr.

Onzième Lot.

La Piarderie, terre, contenant dix-neuf ares trente-sept centiares, joignant au nord Mignot, au midi Bellard et au couchant un chemin, désigné au cadastre sous le numéro 259 p, section A.

Mise à prix 380 fr.

Douzième Lot.

La Piarderie, terre, contenant soixante-dix ares, joignant au nord Louis Leroux, au midi Blatteau et au couchant le chemin, désigné au cadastre sous le numéro 261 p, section A.

Mise à prix 1,350 fr.

Treizième Lot.

Les Pré-Bouchet, pré, d'une contenance de onze ares vingt-cinq centiares, joignant au nord et au levant M. Blatteau et au midi M. Martin, désigné au cadastre sous le numéro 399 p, section A.

Mise à prix 250 fr.

Quatorzième Lot.

La Basse-Pré, terre, contenant trente-cinq ares quatre-vingt centiares, joignant au nord Martin, au midi Choulot et au couchant le chemin, désigné au cadastre sous le numéro 483 de la section A.

Mise à prix 320 fr.

Quinzième Lot.

Le Clos-des-Loges, vigne, contenant quatre-vingt-cinq centiares, joignant MM. Baranger au nord, Louis Leroux au midi et au couchant, François Davy au levant,

désigné au cadastre sous le numéro 111, section A.

Mise à prix 10 fr.

Seizième Lot

La Piarderie, terre, contenant vingt-neuf ares quatre-vingt centiares, joignant au nord veuve Étienne Martin, au midi Germain Martin, au couchant Rullier, et au levant le pré ci-après, désigné au cadastre sous le numéro 276, section A.

Mise à prix 660 fr.

Dix-septième Lot.

La Piarderie, pré, paraissant formé du numéro 277 p, de la section A, contenant seize ares soixante centiares, et du numéro 278 p de la même section, porté au cadastre sous le numéro 277 p et 278 p, section A, contenant cinq ares cinquante centiares, soit en totalité environ vingt-deux ares dix centiares, joignant au nord un chemin, au midi Grellet, et au couchant l'article précédent et Germain Martin.

Mise à prix 500 fr.

Dix-huitième Lot.

La Pièce-Abellard, terre, contenant dix-sept ares soixante-cinq centiares, joignant au nord terres de la commune de Tancoigné, au midi une charrière, au levant Laffuye, et au couchant Misaudeau, porté au cadastre sous le numéro 441 p, section A.

Mise à prix 160 fr.

Dix-neuvième Lot.

La Haute-Pré, terre, contenant trente-sept ares, joignant au nord Denis, au midi Gautier, au levant Laffuye, et au couchant le chemin, porté au cadastre sous le numéro 627, section A.

Mise à prix 550 fr.

Commune de St-Georges Châtelain (Maine-et-Loire)

Vingtième Lot.

Les Cours-de-Feu, terre, contenant quatorze ares dix centiares, joignant au nord Aurieux, au midi Martin, au levant Froger et autres, au couchant Barreau, désigné au cadastre sous le numéro 627 de la section F.

Mise à prix 135 fr.

Vingt et unième Lot.

Les Varaunes, terre, contenant dix-huit ares trente centiares, joignant au nord M. Turpault, porté au cadastre sous le numéro 949 de la section F.

Mise à prix 170 fr.

Commune de Tigné (Maine-et-Loire)

Vingt-deuxième Lot.

Un corps de bâtiment au bourg, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, cours vers levant dans laquelle se trouve des petits toits, joignant au nord et au levant Chabosseau, au midi et au couchant des rues ou chemins, le tout d'une contenance de deux ares quarante centiares, porté au cadastre sous le numéro 1496 de la section B.

Mise à prix 300 fr.

Total des mises à prix : six mille trois cent soixante-treize francs, ci. 6,373

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^{er} M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o M^e LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, co-licitant ;

3^o M^e BREVET, notaire à Tigné (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le 27 juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Concordat V^e Angelo Bolognesi

Par jugement du 19 juin 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat consenti à M^{me} veuve Angelo par la majorité de ses créanciers et a maintenu M. Louis Bonneau liquidateur définitif à l'exécution des clauses et conditions du concordat de ladite liquidation judiciaire.

Tribunal de commerce de Saumur

Union Faillite Leblanc

Par jugement du 19 juin 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les créanciers de la faillite du sieur Leblanc, ex-chapelier à Gennes, en état d'union et a maintenu M. Bonneau syndic définitif.

Tribunal de Commerce de Saumur

Union Faillite Tinet

Par jugement du 19 juin 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les créanciers de la faillite du sieur Tinet, ex-marchand à Sombaire, en état d'union et a maintenu M. Dousain syndic définitif.

A LOUER MAISON neuve AVEC JARDIN

Située au coin de la Grand'Rue et Montée-des-Moulins.
S'adresser à M. FORGEAU, rue Saint-Nicolas, 5.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE
Rue St-Jean, 39, Saumur,
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochets, etc.

M. GALLAND, propriétaire aux Rosiers, demande pour la Saint-Jean un ménage sans enfant, le mari bon jardinier et la femme connaissant le travail de la basse-cour.



GUERISON

Certaines et Radicales de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès est prouvé à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^o jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôp. mil., à MELUN (S.-et-M.).
Consultations gratuites par correspondance.

ÉPICERIE PARISIENNE

38, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits
1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p^r 0,20

SIROPS (garantis pur sucre).....	le litre 2 fr. 25
Assortiment complet.....	1/2 — 1 40
ABSINTHE PERNOD.....	le litre 4 »
AMER PICON.....	— 2 75
RHUM, depuis.....	— 1 50

Sucre, le kil., 1f.05, 1^{er} choix, 1f.15

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

H. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis.....	1 50
SAMOS (recommandé) depuis.....	1 25
MALAGA vieux.....	1 50
FRONTIGNAN.....	2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P ^r ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REGUS & BONS A SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
ABONNEMENTS	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'étranger.

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0,35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0,40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 — —
Armagnac, 50 — 2.00 — —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.